

- Qu'est-ce que la modalisation ?

Pour comprendre ce que sont les procédés de modalisation, il faut faire la distinction entre ce qu'est un **énoncé objectif** et un **énoncé subjectif**. Dans l'énoncé objectif, l'énonciateur reste **neutre**, il livre l'information sans laisser deviner ce qu'il pense de cette information ; alors que dans l'énoncé subjectif, l'énonciateur livre son **sentiment** ou son **opinion** au sujet de ce qu'il dit.

Pour exprimer cette **subjectivité**, l'énonciateur peut manifester un doute, la probabilité, un sentiment, un **jugement mélioratif** (positif) **ou péjoratif** (négatif). Il peut également manifester son opinion personnelle, en faisant comprendre qu'il s'agit bien de son opinion et non de celle d'un d'autre. Il peut au contraire mettre à distance l'opinion d'autrui et il peut aussi manifester sa certitude.

- Les modalisateurs les plus courants pour exprimer la subjectivité

- Le vocabulaire péjoratif ou mélioratif

Par exemple, dans « *d'affreux cheveux jaunâtres* », on sent bien que « *affreux* » et « *jaunâtres* » expriment un jugement **péjoratif** de la part de l'énonciateur, alors qu'au contraire, dans « *un héros au regard conquérant* », « *héros* » est un mot **mélioratif**, de même que « *conquérant* ». On a donc un **jugement mélioratif** de la part de l'énonciateur.

- Les adverbes

Certains adverbes sont porteurs de **subjectivité**. « *Il est peut-être coupable* » est différent de « *il est assurément coupable* ». Dans la première version, « *peut-être* » sert à exprimer le **doute** de l'énonciateur, alors que « *assurément* » exprime la certitude.

- Les verbes

Certains verbes sont également porteurs de **subjectivité**. « *Je sais que tu mens* » ou « *je pense que tu mens* ». Dans « *je sais que tu mens* » on a la certitude ; dans « *je pense que tu mens* », on a l'expression d'une **opinion personnelle** de l'énonciateur. Également, dans « *j'espère que tu plaisantes* », l'énonciateur exprime ici un **sentiment**, c'est-à-dire, le **souhait**.

- L'emploi du conditionnel

Ce **mode** a toujours une valeur **modalisatrice**. « *Ce serait lui qui aurait volé la clé* ». En employant le conditionnel, au lieu de dire « *c'est lui qui a volé la clé* », l'énonciateur montre qu'il émet une **distance**, un **doute** quant à l'information « *il a volé la clé* ».

- Des expressions

Certaines **expressions** permettent d'exprimer sa **subjectivité**. Par exemple : « *D'après lui, Tom est coupable. Pour ma part je n'en sais rien* ». L'expression « *d'après lui* » est une **mise à distance** de l'opinion d'autrui. L'énonciateur montre par cette expression que ce ne sont pas ses mots, ce n'est pas son opinion. Au contraire, l'expression « *pour ma part* » montre l'expression d'une **opinion personnelle** de l'énonciateur.

- Les figures de style. Certaines figures de style ont une valeur soit méliorative, soit péjorative. Par exemple « Tu as agi comme un débutant » a valeur d'un jugement péjoratif. Il s'agit d'une **comparaison**. Les **métaphores** peuvent donner lieu à un effet similaire : « *Cette pourriture* » pour parler de quelqu'un. « *Cette fille est un ange* » n'aura pas le même effet, mais c'est aussi une **métaphore** (méliorative cette fois).

- La ponctuation. La ponctuation peut avoir une valeur **subjective**. Par exemple, dans « *ce "grand" homme* », lorsque l'on met des guillemets, c'est soit pour montrer que l'on cite quelqu'un, soit pour montrer que l'on n'est pas tout à fait d'accord avec ce mot, « grand » : on le met à distance de son propre jugement, de son opinion personnelle. « *Lui, coupable... Vous croyez ?* » : dans cet exemple, les **points de suspension** et le **point d'interrogation** montrent le doute, l'incertitude.